



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : AVENANT AU CONTRAT DE CESSION
AVEC L'ASSOCIATION LA ROUSSE POUR
L'ORGANISATION DE TROIS
REPRESENTATIONS D'UN SPECTACLE LES 21
ET 22 JANVIER 2022**

**DÉCISION N° DM-21-332
EN DATE DU 12 OCTOBRE 2021**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU La délibération du Conseil municipal en date du 14 décembre 2005 autorisant le Maire à recourir à des contrats de vente ou de cession, ainsi qu'à des contrats de coproduction pour la réalisation de spectacles ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la décision n° DM-20-251 en date du 23 octobre 2020 relative au contrat de cession avec l'association La Rousse pour l'organisation de trois représentations d'un spectacle les 5 et 6 février 2021 ;

CONSIDÉRANT la proposition de l'association La Rousse, représentée par Madame Catherine Drouillet dont le siège social est situé 11 rue des Haies – 75 020 Paris – de reporter l'organisation de trois représentations du spectacle « Le plus beau cadeau du monde » initialement prévues les vendredi 5 et samedi 6 février 2021 aux vendredi 21 et samedi 22 janvier 2022 dont le coût total est fixé à 8 713,24 € (huit mille sept cent treize euros et vingt-quatre centimes) TTC ;

CONSIDÉRANT la programmation du service de l'Action culturelle dans le cadre de la saison 2021-2022.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'association La Rousse, représentée par Madame Catherine Drouillet dont le siège social est situé 11 rue des Haies – 75 020 Paris – un avenant au contrat de cession pour l'organisation de trois représentations du spectacle « Le plus beau cadeau du monde » initialement prévues les vendredi 5 et samedi 6 février 2021 et reportées aux vendredi 21 et samedi 22 janvier 2022 dont le coût total est fixé à 8 713,24 € (huit mille sept cent treize euros et vingt-quatre centimes) TTC ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20211012-lmc1H8847H1-AR
Date de réception en Préfecture : 12/10/2021
Date de Publication : 12/10/2021

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20211012-lmc1H8847H1-AR
Date de réception en Préfecture : 12/10/2021
Date de Publication : 12/10/2021